

VITESSE

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MOTO 25 POWER



Moto-Club : Trial Club du Pays de La Châtre

E-mail : p.yvernauld.trial@wanadoo.fr

Téléphone : 06 81 91 46 58

Organisateur technique : Philippe YVERNAULT

N° d'épreuve FFM : 304

Date : 14 et 15 octobre 2023

Lieu : LA CHATRE - 36

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MATUSZCZAK Christophe	Licence : 140318
Président du Jury ou Arbitre*	JOSEPH Bernard	Licence : 105114
Membre du Jury	AUGENDRE Francis	Licence : 008272
Membre du Jury	CHABANOL Gilles	Licence : 006165
Commissaire technique responsable	DUJON François	Licence : 046992
Responsable du chronométrage	MOINDRAULT Cécile	Licence : 314804

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Mini OGP 115 cc	7	12	Jusqu'à 80cc 2tps à variateur ou 110cc à embrayage auto ou 85cc 2tps	puissance max 12 cv
Mini OGP 160 cc	9	13	85cc 2tps et 160cc 4tps monocylindre	puissance max 15 cv
125' S	12		125cc 4tps	puissance max 15 cv
Moto 25 cv	12		maxi 125cc 2tps ou maxi 250cc 4tps	puissance max 25cv
Scooter 70	14		maxi 70cc 2tps	puissance max 25cv
Pit Bike 125 Stock	12		125cc 4tps	puissance max 15cv
Pit Bike 125 Full	12		125cc 4tps culasse 2 ou 4 soupapes	puissance max 25cv
Pit Bike 160 cc	12		160cc 4tps culasse 2 ou 4 soupapes	puissance max 25cv

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour les 2T et 300 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr Enora TEILLET

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche LA CHATRE

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 10 minutes

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Circuit Maurice TISSANDIER

Adresse Chavy Route de Bourges 36400 Montgivray

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1100

Largeur minimum de la piste 10

CAPACITÉ VITESSE :

Pendant les essais : 42

En manche : 35

CAPACITÉ ENDURANCE :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

Nombre d'OCP* 12

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 21/09/2023

VISA DE LA LIGUE

DATE: 22/09/2023



LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

Signature numérique de Christine CAILLY
Date : 2023.09.22 11:14:32 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 28/09/2023

NUMÉRO: 23/0870



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org